L'ajournement

Comme il l'a déclaré, la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole a rendu énormément service à bien des régions de l'Ontario. Cette loi a été l'un des principaux instruments de développement dans les régions rurales de la province depuis 1962. Il a exposé avec force détails les divers programmes, mais lorsqu'on se rend compte que le gouvernement fédéral a dépensé en Ontario près de 75 millions dans le cadre de cette loi depuis 1962, toute explication devient superflue. Même si un programme semble très satisfaisant, il est toujours possible de l'améliorer.

• (2217)

Le ministère de l'Expansion économique régionale estime nécessaire d'adopter une nouvelle méthode pour soutenir le développement agricole et l'aménagement rural en Ontario. Selon le ministère, c'est au niveau de la région plutôt qu'au niveau de la ferme qu'il faudrait intervenir pour favoriser le développement de toutes les régions ressources. Le nouvel accord récemment conclu à l'égard des forêts de l'Ontario en est un bon exemple.

J'aimerais profiter du peu de temps à ma disposition pour fournir au député le maximum de renseignements et lui parler d'abord des entretiens que mon ministre a eus avec ses collègues de l'Ontario chargés de l'accord général de développement. Les ministres ont convenu qu'il faudrait accorder la priorité à l'est de la province où l'on a déjà beaucoup fait dans le cadre de l'ARDA et le ministre croit que certains des objectifs de ce programme rejoignent ce qu'on pourrait faire dans le cadre d'un nouvel accord général de développement permettant d'adopter une stratégie plus vaste.

J'ai le grand plaisir d'annoncer au député d'Algoma (M. Foster) que nous sommes en bonne voie d'aboutir à un nouvel accord. Le MEER a l'intention d'évaluer le potentiel de tous les secteurs des ressources en adoptant une approche intégrée. Il semble possible d'accorder des stimulants aux industries extractives conjointement avec la loi sur les subventions au développement régional qui s'applique dans cette région de la province.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, les agents du MEER ont engagé des pourparlers avec les autorités régionales et provinciales de l'Ontario au sujet de ces nouvelles initiatives qui contribueront à l'expansion économique de l'est et du nord de l'Ontario. Même s'il est impossible de garantir au député que tous les anciens programmes seront incorporés dans les nouveaux accords, nous allons examiner attentivement ce qui a été fait ainsi que les mesures qui devraient faire partie d'un programme d'aménagement rural plus complet.

LA FONCTION PUBLIQUE—COÛT DE LA BROCHURE DISTRIBUÉE AUX EMPLOYÉS

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Le 14 décembre dernier, j'ai questionné, comme il est inscrit à la page 2114 du hansard, le président du Conseil du Trésor (M. Buchanan) au sujet de la distribution d'une brochure intitulée «Modifications proposées à la loi sur les relations de travail dans la Fonction

publique». J'en ai un exemplaire sous la main, et elle a été distribuée, m'a-t-on dit, par les services du personnel du gouvernement du Canada au plus grand nombre d'employés possible.

La distribution de cette brochure a été critiquée par les associations de personnel, l'employeur ayant profité, selon celles-ci, de sa position officielle d'employeur pour distribuer un exposé ne donnant qu'un aspect de la question relative aux amendements apportés à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, qu'au début de cette année le gouvernement a présenté le bill C-28 qui proposait certains changements à la loi qui étaient, dirais-je, la séquelle de la conférence des premiers ministres tenue en février. A cette conférence, les chefs de gouvernement de toutes les provinces du Canada et du gouvernement du Canada sont tombés d'accord pour reconnaître, en général, que pendant la période de décontrôle, il ne fallait pas que les salaires du secteur public puissent entraîner des augmentations dans le secteur privé.

La raison pour laquelle nous nous inquiétons, c'est que les associations de personnel attaquent à présent le gouvernement, et que le gouvernement semble passer à la contre-attaque. J'ai été heureux de constater que le ton du document du gouvernement était modéré. Par contre, le ton des documents distribués à présent par les associations de personnel ne l'est pas, en ce qui concerne notamment le document intitulé «La vérité sur le bill C-22» dont j'ai un exemplaire en main et que l'on distribue à présent. Beaucoup de députés de la région s'inquiètent du ton général de revendications qui monte.

Lorsque le bill C-22 visant à modifier le bill C-28 est passé cet automne en première lecture, voici l'article que publiait le 22 novembre le *Citizen* d'Ottawa. Le vice-président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, M. Bill Doherty a déclaré que ce n'était pas un bill si mauvais après tout. Le bill C-28 était mauvais, mais il aurait dit ceci:

• (2222)

...le syndicat qui a entrepris une vaste campagne contre l'ex-bill C-28 s'entretiendra probablement avec des représentants du gouvernement pour discuter des répercussions du nouveau bill modifié.

Ses remarques se poursuivent ainsi:

...le syndicat n'a jamais été contre l'idée de comparer les conventions collectives en vigueur dans la Fonction publique avec celles signées par de «bons» employeurs du secteur privé.

Le ton semble alors avoir progressivement monté. Je voudrais faire allusion à un communiqué publié par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, le 14 décembre 1978. En voici un extrait:

... le bill C-22 constitue une «erreur à la fois tragique et stupide».

Et ensuite:

«Une politique du bouc émissaire du plus bas étage, calculée pour favoriser certains intérêts et engagements politiques.»